FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS, 23 MARS 1861.

LES PROSCRITS DE NOBLE.

ROMAN INEDIT

PAR EMMANUEL GONZALÈS.

VII—Suite.

Jamais de mémoire d'homme on fait semblable pluie n'avait produit en Sicile.

D'habitude les soirées ont presqu'entièrement soin de s'enquérir des saluces, marches et contremarches des proscrits ou des bandits, afin de ne jamais s'aventurer par les mêmes chemins; de sorte qu'ils peuvent faire mine de les poursuivre à outrance avec la certitude de ne jamais les rencontrer.

Il était donc aussi surprenant de voir au shire ouvrir en plein jour, une troupe de proscrits, qu'un candide moutonnier acharnant la paternité d'une bande de loups que la faim aurait chassés hors du bois pendant la nuit.

Giovanni fit signe à Judith de se tenir sur ses tant à l'écart et il marcha au-devant du shire.

—Magnifique seigneur, dit celui ci en s'inclinant jusqu'à terre, permettez-moi de déposer dans vos humbles respects aux pieds de votre excellence

—Qui est-tu et que veux-tu? demanda Giovanni avec impatience.

—Et-tais tout à l'heure le shire Lippi, un misérable esclave de l'obéissance passive, mais je reconquis ma liberté et je suis maintenant Lippi l'homme libre, prêt à vous servir, excellence.

—Qui t'a poussé à prendre ce parti?

—La fatalité! dit Lippi avec un geste superbe. Vous êtes avec nous, excellence, s'il vous en souvient, lorsque la vierge, dans les ruines de la ville de Jathon, m'a prédit que je serais un jour le maître du métier de shire. Eh bien! ce jour est venu. la prédiction de la digne femme s'est accomplie. j'ai enfin rompu ma chaîne.

—Et tu viens chercher un refuge parmi nous?

—Oui, excellence, jusqu'à ce que je rencontre quelque troupe de bandits qui veuille bien y leur donner un recevoir dans leurs rangs.

—Ainsi, de shire tu te fais bandit? dit Giovanni en souriant.

—Je réserais volontiers avec vous, excellence, par malheur votre métier est beaucoup trop dangereux pour moi et pas assez lucratif.

—C'est bien; marche avec nous en attendant une meilleure occasion. Nous nous battons et nous trompons, tu sais le sort réservé aux espions.

Il rejoignit Judith, tandis que Lippi allait se mêler sans façon aux proscrits qui formaient l'arrière garde.

Mais avant que la fille d'Isaac eut atteint le grand pelouser qu'elle avait elle même fixé comme limite à son voyage, une épaisse nappe de pluie large et tiédes (signes précurseurs de l'orage) tu tombèrent bruyamment sur le feuillage avec un bruit étrange. Les cimes des arbres vaillaient de leurs branches,—Eclairs s'échappa la voûte du ciel se chargea de vapeurs brunâtres et sombres derrière lesquelles disparurent en un rien temps le soleil et l'horizon.—Le vent souffla avec violence et faisait tourbillonner les feuilles qu'il arrachait aux arbres et les poussière qu'il soulevait du chemin.

Le tonnerre, comme une flèche lancée, perça ces ténèbres profondes, et après chaque éclair tous les nuages condensés retombaient en torrents.

Le bruit de la foudre et du vent, répercuté par les cimes des montagnes, avait des accents sinistres qui semblaient annoncer les derniers convulsions de la nature à l'agonie. Il y avait parmi les proscrits plusieurs femmes et enfants, et les arbres du chemin ne pouvaient leur offrir qu'un insuffisant abri.

Alors de la foule s'éleva ce cri :

—A la grotte! à la grotte!

VIII

LA GROTTE.

Les proscrits, pour abréger le chemin, se jetèrent dans un étroit taillis où ils abandonnèrent les mules et la lettiga de la marquise, qui pouvaient les entraver dans leur marche.

En moins d'un quart d'heure, ils débouchèrent dans une vallée coupée en tous sens de fondrières, de ravins et d'abimes, au fond desquels grondaient et bouillonnaient des eaux souterraines. A leur gauche s'élevait un mur blé de roches grisâtres ou marbrées de vert-mousse. Ces immenses blocs de pierre, dénués de toute végétation et dont les flancs ridés étaient sillonnés de gorges profondes, semblaient former une barrière infranchissable; mais, à la base du plus formidable de ces géants pétrifiés, s'ouvrait une cavrasse noire comme une bouche de l'enfer, et par laquelle deux hommes pouvaient passer de front.

C'était l'entrée d'une grotte immense qui, aux époques de guerres civiles, avait bien souvent servi de refuge à des populations entières. La voûte était basse et pesait sur des piliers trapus, ce qui faisait ressembler cet antre à une église souterraine. Des torches ardamment résinées y répandaient une lumière pâle et fumeuse qui faisait briller les cristaux de sel et de nitre qui tapissaient les parois de la grotte. Nous nous trompons, ils ne brillaient pas comme des cristaux, mais comme des diamants, car ils étaient réellement de toute grandeur.

Carini haussa les épaules :

— Des trappistes peuvent dire : Frères, il faut mourir! mais je ne peux dire! — Frères, il faut combattre! En avant donc, les plus braves et les plus robustes! Mieux vaut se frayer résolument un passage à travers la bande des fauves et le plomb des shires, que de nous laisser enfumer dans ce trou comme des renards.

Une brune âcre et suffocante envahissait la grotte et éteignait comme un voile épais l'illumination des stalactites.

Vingt hommes, une armée, se groupèrent autour de Carini, mais le fils de la Fabiana se jeta au devant d'eux :

— Que pas un seul de vous ne bouge! s'écria-t-il. Tenter une sortie, c'est courir à une mort certaine. Nous sommes donc vous faire tous égorger comme un troupeau de moutons!

— Rester n'est-ce pas mourir, répliqua l'enthousiaste Carini.

— Il n'est pas probable, dit Guevrazzi le blessé, que si nous faisons une vigoureuse sortie, la moitié de nos compagnons n'échappe de notre passage? Les plus braves doivent se volontairement corps à corps des hommes dévoués à mourir.

— Tu as raison reprit aussitôt Giovanni. Tous ceux qui sont encore robustes et agiles seront leur tronc, je le sais. Mais les faibles, les blessés, les malades, qui les protégera? Vous abandonnerez donc aux mains des shires de pauvres femmes et de jeunes enfants? Et quand vous serez sortis sains et saufs de la mêlée, vous vous rejoindrez d'avoir échappé à la mort en vous rendant du sang de vos amis qui vous devaient la vie. Vous vertes brûler dans la fournaise infâme ces êtres débiles qui ne savaient que vous aimer et compter par vous, ces compagnons au cœur vaillant dont les pieds saignants n'ont pu vous suivre, dont les mains défaillantes n'ont pu combattre et qui demanderont en vain à leurs frères, à leurs pères ? Et les shires leur répondront :—Vos frères, ce sont des traîtres et des lâches qui se sont sauvés !

Carini, voyant l'impression que produisait la harangue du jeune chef sur l'esprit des proscrits frappa le sol du pied et l'interrompit :

— Que tant de doux et de faibles périssent! Demandez-nous à capituler à temps, presse, la famée augmente, bientôt tu ne pourras plus nous haranguer. Giovanni, bientôt tous ne pourrons plus nous entendre!

— Si vous capitulez, reprit froidement le bâtard. Dodato séparera le père de son fils, le mari de sa femme, le maître de son esclave. Nous verrons tous pourrir dans les prisons de Naples qu'on appelle les séjeurs des vivants. C'est la mort sous un autre aspect, mais plus lente plus désespérée, plus horrible que celle que nous attend ici.

Bientôt il entendirent un bruit de voix confuses et de cris lamentables qui semblaient s'échapper des entrailles de la terre, et un homme apparut tout à coup au milieu du nuage ardent qui masquait le seuil de la grotte.

Dix coups de feu l'accueillirent.

Ce malheureux, l'aîné des frères Guerrazzi, eut le courage de ne pas pousser un cri de douleur, mais il se rejeta au milieu des flammes sa main sanglante et inutilée ne tenait plus à son poignet que par quelques lambeaux de chair.

Il s'adossa, pâle et tremblant au rocher, et dit d'une voix sombre :

— Frères, nous sommes perdus. Les shires et les soldats du marquis sont massés derrière un feu de fascines et nous coupent toute retraite. Sachons mourir, non comme des esclaves pâlissant la main de leur maître, mais comme des dames blessés qui pleurent devant le chasseur, mais comme des hommes qui ont essayé de vivre libres et qui veulent du moins mourir libres.

Saisie d'épouvante, les femmes, les enfants et quelques hommes se refoulèrent en désordre jusqu'au fond de la grotte.

Carini haussa les épaules :

— Des trappistes peuvent dire : Frères, il faut mourir! mais je ne peux dire! — Frères, il faut combattre! En avant donc, les plus braves et les plus robustes! Mieux vaut se frayer résolument un passage à travers la bande des fauves et le plomb des shires, que de nous laisser enfumer dans ce trou comme des renards.

Une brune âcre et suffocante envahissait la grotte et éteignait comme un voile épais l'illumination des stalactites.

Vingt hommes, une armée, se groupèrent autour de Carini, mais le fils de la Fabiana se jeta au devant d'eux :

— Que pas un seul de vous ne bouge! s'écria-t-il. Tenter une sortie, c'est courir à une mort certaine. Nous sommes donc vous faire tous égorger comme un troupeau de moutons!

— Rester n'est-ce pas mourir, répliqua l'enthousiaste Carini.

— Il n'est pas probable, dit Guevrazzi le blessé, que si nous faisons une vigoureuse sortie, la moitié de nos compagnons n'échappe de notre passage? Les plus braves doivent se volontairement corps à corps des hommes dévoués à mourir.

— Tu as raison reprit aussitôt Giovanni. Tous ceux qui sont encore robustes et agiles seront leur tronc, je le sais. Mais les faibles, les blessés, les malades, qui les protégera? Vous abandonnerez donc aux mains des shires de pauvres femmes et de jeunes enfants? Et quand vous serez sortis sains et saufs de la mêlée, vous vous rejoindrez d'avoir échappé à la mort en vous rendant du sang de vos amis qui vous devaient la vie. Vous vertes brûler dans la fournaise infâme ces êtres débiles qui ne savaient que vous aimer et compter par vous, ces compagnons au cœur vaillant dont les pieds saignants n'ont pu vous suivre, dont les mains défaillantes n'ont pu combattre et qui demanderont en vain à leurs frères, à leurs pères ? Et les shires leur répondront :—Vos frères, ce sont des traîtres et des lâches qui se sont sauvés !

Carini, voyant l'impression que produisait la harangue du jeune chef sur l'esprit des proscrits frappa le sol du pied et l'interrompit :

— Que tant de doux et de faibles périssent! Demandez-nous à capituler à temps, presse, la famée augmente, bientôt tu ne pourras plus nous haranguer. Giovanni, bientôt tous ne pourrons plus nous entendre!

— Si vous capitulez, reprit froidement le bâtard. Dodato séparera le père de son fils, le mari de sa femme, le maître de son esclave. Nous verrons tous pourrir dans les prisons de Naples qu'on appelle les séjeurs des vivants. C'est la mort sous un autre aspect, mais plus lente plus désespérée, plus horrible que celle que nous attend ici. *(A Continuer).*

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX nouveaux trains partiront tous les jours de Lafayette, en connexion avec ceux de Morgan City, à dater du 1er avril, de la manière suivante :

Le train express partira à 7 h. 30 du matin, touchera à Brashear à 9 h. 30 A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 11 h. 30 A. M. Le train mixte partira à 2 h. 30 P. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 6 h. 30 P. M.

Le train express partira de la Nouvelle-Orléans à 7 h. 30 A. M. et arrivera à Lafayette à 11 h. 30 A. M. Le train mixte partira à 2 h. 30 P. M. et arrivera à Lafayette à 6 h. 30 P. M.

Les trains express font connexion à Morgan City avec les steamers pour Galveston, New-York, Brazos Santiago, et Texas, tous les jours et les mercredis et samedis pour Indianola.

Le fret ne sera accepté, au plus tôt, le 1er avril, et les passagers, pour cette époque.

Pour fret ou passage, s'adresser à la Compagnie à bord du steamer, ou à

J. C. HARRIS, Directeur,
Morgan City, Louisiane.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 mars 1861.

Reçu pendant la semaine finissant ce soir: 1687 bœufs du Ouest, 532 bœufs du Texas, 608 porcs, 800 moutons, 74 voitures de légumes et 83 voitures de planches, etc. Sont partis: 1200 bœufs de l'Ouest, 450 bœufs du Texas, 300 porcs, 993 moutons, 100 voitures diverses, et 97 mules. Nous avons

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv.,	1re qualité	$ 00	$ 7 00
"	2e "	6 00	7 00
" du Texas, par tête,	1re qualité	25 00	30 00
" "	2e "	16 00	24 00
Veaux		5 00	12 00
Moutons (les qualités)		3 00	4 00
Porcs,	(de l'Ouest)	3 75	4 00
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		$ 3 50	$ 4 00
Vaches laitières, par tête	1re qualité	30 00	50 00
"	2e "	20 00	30 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Mosquito, Melcher, Liverpool
Col Adams, Mills, Liverpool
Colon, Aylward, Liverpool
Ocean Queen, Hazel, ey, Liverpool
J Watson, Rowe, Liverpool
Priede Oscar, Nenson, St Pierre
Goélette Boudoer, pour la Havane
Lantier, Mobile
Dewalt, Fauris, Mobile
Augusta, Mobile
Victory, McCormick, Mobile
Trois Frères, Bonfils, Pensacola
C W Bembury, Baton, Mobile
Steamer J. S. Diamond, Hick, Memphis
Ell Fairchild, Fawcett, Louisville
Grandview, Rogers, St Louis
City of Louisiana, Brown, St Louis
War Eagle, White, St Louis
Jos No 2, Moore, Cincinnati
Copper, Richardson, Mobile

Arrivés hier.

Navire Corinthian, Sweasey, Liverpool
Barque Traveler, Randall, Mobile
Goélette Swan [R. G.], Fernandis
Mary L Brown, Odiorne, Pensacola

☞ Pour les steamers, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire Princeton, Wams s, Liverpool
Barque Isaac B Davis, Hansen, Boston

Steamboats partant aujourd hui.

RIVIÈRES.

Riv Ouachita—T F Pargoud, Tobin	5 P M
Riv Rouge—Leonide, Withenberry	5 P M
Riv Red—Raphael, Dowdy	5 P M
Riv Arkansas—Eclipse, J. S. Bird	5 P M
Opelousas—Aaron Perrett, Cappe	5 P M
Riv Teche—Thomas Sterling	5 P M
Riv Rouge—Grand Duke, Applegate	5 P M
Riv Yazoo—Natchez, Leathers	5 P M
Riv Attoing—Natchez, Leathers	5 P M
Riv Tennessee—Huntington, Dugan	5 P M
Riv Cumberland—Ben Franklin, Jones	5 P M
Riv Yazoo—T H Jackson, Ford	5 P M
Riv Ohio—Jas Guthrie, Hughes	5 P M
Riv Arkansas—Ft Smith, O'Neil	5 P M
Riv Rouge—R E Lee, Chamberlain	5 P M

RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN :

Mobile—Bateau de la malle [.....] 7½ P M
Cincinnati—Arrow, Hollands..... 10½ A M
Ouest—Spring Gun, Hall..... 10½ A M

PARTANT DIMANCHE.

PAR MER.

New-York—Steamship Catalina, Smith..... 3 A M
Texas—Steamship Merida, Talbot..... 9 A M

AVIS.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Nous sau SALON, 169, RUE GIROD au coin de la rue Baronne.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur

ACADÉMIE DE DANSE

sera ouverte pour la saison, LUNDI, 1 novembre.

Classe d'enfants—Tous les mardis, jeudis et samedis de 4 à 6 heures de soir. 1an

---

ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

Nou sau SALON, 169, RUE GIROD au coin de la rue Baronne.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur

ACADÉMIE DE DANSE

sera ouverte pour la saison, LUNDI, 1 novembre.

Classe d'enfants—Tous les mardis, jeudis et samedis de 4 à 6 heures de soir. 1an

---

TOILES. TOILES

GIQUEL & JAMISON,

146, rue du Canal

VIENNENT de recevoir de Europe, un assortiment complet de toiles suivantes, à des prix que Toile à drap Grecienne et Française.
Toiles à matelas, d'irlande et Françaises.
Damassé pour tables 6/4, 8/4, 10/4.
Serviettes damassées de Reims.
Serviettes et nappes pour hôtels et restaurants.
Coutil de Reims et en couleur.
Toiles à tous les usages et à matelas.
Bas et chaussettes de fil, &c. &c.

GIQUEL & JAMISON,
146, rue du Canal
15 mars

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRÉTAIRE DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Bureau No. 20, place St Antoine.

INFORME le public ainsi que ses amis et connaissances, qu'il continue de remplir les fonctions de son office, malgré le changement de fournitures d'ordonnements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Roffignac No 31—lequel a été MONTÉ, tout à neuf, par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES ENTIÈREMENT NOUVELLES.

Blanches et noires, pour

CHARS FUNÈBRES et CORBILLARDS.

dans un genre nouveau, élégant, propre, ainsi que tous articles nécessaires ou de fantaisie, tels que : parapluies de velours, drap et soie avec franges riches, poignée de dessus en or, d'argent, ou en ivoire, bonnets et bâtons de cérémonie, vierges, fleurs et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour draper et orner les chars et les prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour remercier le public en général, ainsi que ses amis, M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant bourse pour la confiance et la bienveillance dont il a toujours été honoré par eux, et pour continuer, les plus grande part, à leur être agréable.

Chars funèbres et corbillards.

les plus beaux, les plus nouveaux de la ville, arrivés à dans le style et goût le plus nouveau de PARIS et de LONDRES, ainsi que des chars et voitures de deuil, à volonté, toutes fabriquées de bienfaisance à l'usage de toute la ville, ainsi qu'il convient aux familles de toutes classes, aux pompes funèbres, funérailles et services grandeur, double ou plouté et un simple ou double, corbillards, voitures, etc., etc., et tous les autres articles nécessaires à la pompe funèbre, et à l'habillement, ainsi que tout ce qui a rapport aux entretiennent, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOSSES dans le cimetière des Amis.

Il se rendre aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou aussi bruit de ses services quand les circonstances le nécessiteront, ou qui, un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. Jean BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St Louis, ainsi que de celui des autres églises de la ville, pour les familles qui en désireront par exigeront le clergé de leur paroisse pour les funérailles.

1er fév—6m

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Charlres et Royale, tout ce qui a rapport à son état, fabriqué ou importé par lui-même, tel que : Fleurs artificielles, étoffes, chapeaux, plumes, bas, gants et autres bons et doubles articles, au plus bas prix.

Magasin

51.....Rue Ste-Anne.....51

18 fév—6m

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Soladelle.

POUR ADMISSION :

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70 rue Baronne. Store—6m

---

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMOURELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Esplanade et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que : CHAUX, PLÂTRE, BRIQUES ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES D'ALLÉE, fraîchement et manufacturées, au dit BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec ordre et promptitude. 12mai—6m

---

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'elle vient de recevoir de Rebecca tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'efforcera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le choix des articles qui sortiront de ses ateliers.

1er—6m

EN magasin et à vendre par de soussignés—
Et Vins— 30 barriques Vin rouge Bergasse, 50 de Bandol.
25 barriques vin rouge pour famille.
500 caisses vins rouges de Bordeaux, Médoc.
300 do vin blanc Haut Sauterne et Cte Rieussec.
200 do muscat de Frontignan, Nouilly, Prat & Co.
200 do Madère.
250 do vermouth Nouilly, Prat & Co.
20 do mousseux.
Liqueurs—80 caisses cassis Nouilly, Prat & Co.
40 caisses punch au rhum.
25 do fatalia de cerises do
50 do liqueurs assorties do
50 do vertes do
Salaisons,—250 caisses cornichons, cepres fines, variétés, olives, piments.
Amandes, 100 balles de Languedoc, coque tendre
Huile, 200 pintes Provence, 100 pintes Nouilly, Prat.
Fruits—30 caisses fruits au jus—25 caisses raisins au jus—25 do fruits à l'eau de vie — 30 do cerises à l'eau de vie.
Dansiennes—4000 del, 2, 3 et 5 gallons.
Bouteilles—100 paniers, 22 caisses et 5 caisses bouteilles à Cognac.
Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la casse, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger.
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amandes, 100 douzaines eau Perfumoide de Magenta [eau de toilette]
50 estagnons eau de rose—30 do eau de fleurs d'oranger.
100 caisses eau de fleurs d'oranger.
Savon—400 caisses savon, 1er result.
Conserves—20 do conserves ananas.

PAUL JUNKE & FASSY,
27, rue St Louis
16 mars

DUBUC—Au magasin et à vendre par le soussigné, 10 1/2 Cognac, 10 1/2 do, 10 1/2 do, 10 1/2 de Rattigan & Bigourdan, 7 1/2 do, 7 1/2 do, 7 1/2 de Cahuzac & C. 3 1/2 do Otard, 10 1/2 do do, 7/8 do W Raymond, 25 caisses pommade à la rose, à la fleur d'oranger, &c. 15 do fruits assortis de do, 100 do absinthe C. Pernod, 25 do de C. Lemoiller, 30 do do F. Berger, 20 do Kirsch de la Forêt Noire, 50 do de Richard Muller, 100 do ananas au jus, 100 do Prune de Monsieur, 100 do d'Or, 15 do fruits assortis au jus, 75 do vermouth M. Frati & Co, 20 do de Riviere Frères, 15 do de 1000 sardines à l'huile de Rodel, 30 paniers Clos de Vougeot, 40 do de Posol Fils, 200 caisses bitters aux Arabes 10 do de 12 bouteilles, 200 do de 24 bouteilles, 50 do de 12 bouteilles, 80 barriques vin bon ordinaire pour familles, 10 caisses Marasquino de Zara, importé, 10 barriques vin de la Mer Blanc [Bergasse], 50 do Bayonne.

F. SANCHO, 222, rue Vieilla Levée.
16 fév

PRODUITS d'Espagne, en magasin et à vendre par le soussigné—32 demi-pipes vin de Catalogne très connu, 30 1/2 do de St Vincent, 30 do de Malvoisie, 24 do do muscat, 30 do do Malaga Montana, 5 demi-pipes vin de Malvoisie, 50 do de Sevilla, 24 livres safran de la Manche, 10 cases savonnette, 4 do de gros gingembre, 6 do poivre noire, 60 balles amandes d'Alicante, 100 do de Bayonne, 50 do de Jordan sans coque, 60 do sans, 6 do rosaire, 20 balles Port vieux.

F. SANCHO, 222, rue Vieilla Levée.
16 fév

Chemises! Chemises! Chemises!

REÇU par LION & ANDRÉE, 54 et 56, sections de ct rue Bourbon, enrolgnure Dumaine.

200 douzaines chemises pour hommes, jeunes gens et enfants, depuis trente sous jusqu'à quatre piastres, de toutes sortes, chemises couleur. Les chemises sont parfaitement faites et bien proportionnées, elles surpassent des meilleurs marchés de Paris. Venez et admirer. Magasin. 16 fév

---

COMPTOIRS des blanchers—100 caisses assortiment, à vendre par
S. TURPIN,
Marchands Français. 56, Vieille Levée
28 caisses de 45 Sacons chaque d'imperiales, fines et ordinaires
Thés—100 caisses de Thé noir et vert, à vendre par
S. TURPIN,
56, Vieille Levée

WHISKY d'Islande, en douane—3 pièces à vendre par
S. TURPIN,
56, Vieille Levée

RHUM de la Croix, en douane—3 pièces à vendre par
S. TURPIN,
56, rue Vieille Levée

INDIGO de Guatemala—10 caisses à vendre par
S. TURPIN,
56, rue Vieille Levée

SIROP PERUVIEN.

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA

DETERIORATION DU SANG

Et les maladies connues dont la plupart proviennent de la

Dyspepsie :

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Nevralgie, les affections nerveuses, le manque d'appetit, les inquiétudes, les craintes, les terreurs de l'esprit, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui naissent d'un sang vicié.

N B — L'insuccès de ce puissant Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, prouvent de l'absolue nécessité de purifier le sang. Les parents dans ces différentes maladies ne font que s'aggraver, et finissent dans un état pitoyable. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il faut employer pour purifier le sang, et rétablissant le genre humain dans sa force primitive.

J. WRIGHT & Co,
Propriétaires,
Avendre, à la Nouvelle-Orléans et à Lafayette, et dépôt chez tous les principaux marchands de médecines.

J. WRIGHT & Co,
No 21 rue de Chartres, No 21 rue Royale.
15 mars—3m

AVIS JUDICIAIRES.

W. G. Astwood & Co. vs la goélette *Brack O'Day*, John Lawrence, propriétaire, un libelle.

CINQUIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 14,145.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, 6 mars 1861.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie-arrêt en rem à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai aujourd'hui saisi la goélette "BREAK O'DAY" ses voiles, amarres et mouture.

Et toutes personnes intéressées dans la présente affaire sont invitées et sommées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis, et exiger toujours un jugement. Et sauf et sans contredit

E. T. PARKER, Shérif.
de la Paroisse d'Orléans

7mars—7,11,15,19,23

W. G. Astwood & Co. vs la goélette John Gilpin, Bab ner, un libelle.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,127—Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans le 6 de mars 1861—

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie-arrêt en rem à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai aujourd'hui saisi la goélette JOHN GILPIN, ses voiles, amarres et mouture. Et sommées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis, et réclamer, si elles le jugent convenable, leurs droits, sous peine de voir le jugement rendu sans elles.

E. T. PARKER, Shérif
de la Paroisse d'Orléans

7mars—7,11,15,19,23

Succession de Jane Holmes, épouse décédée de

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edmund Beard a présenté à cette Cour sa requête à fin d'être nommé curateur à l'administration à la succession de feue son épouse Jane Beard décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devra pas être donné à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
Deputé-Greffier.

E. MICHOT,
Greffier.

27mars—27—avril 1

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Jacob R. Groves vs Jules Hervé et autres—Attendu que les héritiers de J. R. Groves & Co—No 14,705—Les créanciers des insolvables ont été convoqués pour ce jour, et que les actionnaires de leurs biens est accepter par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de J. R. Groves & Co, qui ont droit à la distribution publique, vente et aliénation de Adolphe Maurouse, matelas pour blanc ou couverture, et autres articles de literie, aux heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des susdits insolvables et que pourraient justement être soumises devant eux pour leur considération, et aussi pour donner aux Dwight Martin et nommé pour représenter les dits créanciers et actionnaires dans cette affaire.

Par ordre de la Cour,
Ce 27 mars 1861.

J. O CHALON,
Greffier.

27mars

Succession de Louis Edouard Adler—No 17,951.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Edouard Adler, décédé intestat: Attendu que présenté aujourd'hui une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir en faveur d'administration à ses biens et succession de dit Louis Edouard Adler, décédé intestat: A ce qui par présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de ce jour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. MICHOT,
Deputé-Greffier.

28mars—20-23-29

Succession de John Brownlee— No 17,581.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mary Brownlee a présenté à cette Cour sa requête à fin d'être nommée curatrice des succession de son mari, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de ce jour, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la dite curatrice ne devra pas être homologué, et qu'elle ne devra pas être déchargée de son administration, et aussi que toute autre qui aura droit à la succession ne devra pas être autorisée à faire la dite distribution.

Par ordre de la Cour.
E. MICHOT,
Deputé-Greffier.

28mars—20-23-29

Succession de Jules Bourgeois— No 17,581.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jules Bourgeois, décédé intestat: Attendu que présenté aujourd'hui une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir en faveur d'administration à ses biens et succession de dit Jules Bourgeois, décédé intestat: A ce qui par présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de ce jour, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la dite curatrice ne devra pas être homologué, et qu'elle ne devra pas être déchargée de son administration, et aussi que toute autre qui aura droit à la succession ne devra pas être autorisée à faire la dite distribution.

Par ordre de la Cour.
E. MICHOT,
Deputé-Greffier.

28mars—20-23-29

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Ordre de vente par les présentes que le 2 mars 1861, jugement a été enregistré dans cette cour dans ces procès intitulés: Succession de Jean Baptiste Lafitte—No 13,478—Mme Léontine Lafitte, épouse Gouel, femme de Victor Lafitte, demanderesse, contre Jean Baptiste Lafitte, défendeur et une demande en séparation de biens entre la dite demanderesse et le dit défendeur et une dissolution de la communauté existant entre eux, ont, par le dit jugement, ordonné une séparation de biens entre la dite demanderesse et le dit défendeur et une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonné que le dit défendeur et ses représentants légaux soient tenus de payer à la dite demanderesse la somme de neuf cent huit cent quatre vingt dix huit piastres et quatre vingt cinq cents, pour les causes et raisons mentionnées dans le dit jugement, avec les intérêts légaux et les frais de leur mariage, avec les frais du procès.

Jugement rendu en Chambre du Conseil, ce 7 mars 1861.

Signé le 7 mars 1861.

LA DUJONQUAUD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7 mars de l'an de Notre Seigneur 1861 et de l'indépendance des Etats-Unis.

D. FORGEAU,
Greffier.

9 mars—3 fev 3 m

SIROP PERUVIEN.

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA

DETERIORATION DU SANG

Et les maladies connues dont la plupart proviennent de la

Dyspepsie :

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Nevralgie, les affections nerveuses, le manque d'appetit, les inquiétudes, les craintes, les terreurs de l'esprit, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui naissent d'un sang vicié.

N B — L'insuccès de ce puissant Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, prouvent de l'absolue nécessité de purifier le sang. Les parents dans ces différentes maladies ne font que s'aggraver, et finissent dans un état pitoyable. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il faut employer pour purifier le sang, et rétablissant le genre humain dans sa force primitive.

J. WRIGHT & Co,
Propriétaires,
Avendre, à la Nouvelle-Orléans et à Lafayette, et dépôt chez tous les principaux marchands de médecines.

J. WRIGHT & Co,
No 21 rue de Chartres, No 21 rue Royale.
15 mars—3m

VENTES JUDICIAIRES.

Louis F. Maxent & Louise Marguerite Porée veuve de Zenon Cavelier vs dame Justine Célestine Fortier, veuve de Jacques Arthur Guillotte.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 17,220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 24 d'avril 1861, à midi, à la porte de la Cour, à la Nouvelle-Orléans, à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les droits, titres et intérêts appartenant à la succession de Jacques Arthur Guillotte, savoir :

Une terre située sur la rive droite du Bayou St Jean, à la distance de trois quarts de lieue de la Nouvelle-Orléans, mesurant cent-vingt pieds de face à la rue Bayou, sur trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sauf ce qui en a été vendu.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

26 fév—6,13,20 mars

Edward D. Wade vs Un Terrain de propriété, duquel il est question.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,161—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 6 avril 1861, à midi, à la porte de la Cour, à la Nouvelle-Orléans, à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les droits, titres et intérêts appartenant à la succession de Jacques Arthur Guillotte, savoir :

Un terrain situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'allée ci-devant, le procédement le LUNDI, 15 d'avril 1861, à mid